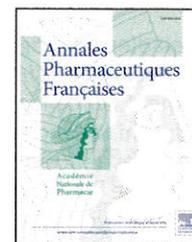




Disponible en ligne sur
SciVerse ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France
EM|consulte
www.em-consulte.com



ÉDITORIAL

La médecine par les plantes ne peut être qu'une médecine scientifique

Herbal medicine may only be a scientific medicine

C'est peut être parce que la *Genèse* nous enseigne que notre environnement est associé à une transcendance divine, que la Nature est devenue, au fil de l'évolution de la pensée philosophique, un modèle de spiritualité et d'exigence [1]. Au cœur de la nature, le monde végétal est apparu, de Lucrèce à Rousseau, comme une entité à protéger des modifications imposées par l'Homme à son environnement, un modèle de pureté, un idéal de vie.

Dans une période plus récente, le développement des sciences modifia notre rapport au Monde et à l'Universel. La chimie, science constitutive de la matière, introduisit, par son versant analytique, notre capacité à comprendre l'intimité du monde, et plus particulièrement du vivant, et ainsi à dévoiler les mystères de la Nature. Etait-ce sacrilège? Quant à la chimie de synthèse, elle constitua un défi encore plus iconoclaste, puisqu'elle visait à reconstituer le monde, ou pire créer l'artificiel! Rien de très positif pour les nostalgique d'un Eden révolu [2].

Et voilà que les chimistes ont eu l'ambition de soigner l'Homme, alors que les plantes lui offriraient les remèdes « naturels » dont il avait besoin... La réalité est que les plantes ont constitué l'essentiel de la pharmacopée jusqu'au XX^e siècle, soit sous leur forme « native », soit sous la forme de préparations galéniques, teintures, extraits, tisanes, etc.

Quelle est la place des plantes dans l'arsenal thérapeutique contemporain? Elles demeurent indéniablement une source majeure de médicaments, soit parce que leur constituants sont de précieux principes actifs, soit parce que les chimistes ont appris à modifier la structure de certains des principes qu'elles contiennent, pour les rendre moins toxiques, plus efficaces, ou, plus pragmatiquement, accroître leur biodisponibilité. L'importance du règne végétal n'a d'ailleurs jamais été démentie, qu'il s'agisse de la découverte des antibiotiques, des anticancéreux, des immunosuppresseurs ou des statines issus de levures ou de champignons [3].

Il n'existe pas de domaine thérapeutique dont le monde végétal soit absent. Le pavot à opium contribua à fonder les bases de la chimie extractive puisque c'est à partir de cette plante que Sertürner isola dans les premières années du XIX^e siècle, la morphine et, quelques années plus tard, Robiquet en fit autant de la codéine, l'une comme l'autre, si utiles au traitement de la douleur [4]. Quant aux curares, substances extraites de certaines lianes d'Amazonie, et dont les effets furent étudiés par Claude Bernard dès 1844 [5], ils furent appliqués à l'anesthésie, un siècle plus tard... Les exemples sont nombreux, y compris dans des domaines thérapeutiques qui n'avaient pas été explorés avant ces dernières décennies, comme la cancérologie. Ainsi, l'if a-t-il donné le *Taxol* et le *Taxotère*, deux médicaments efficaces dans le traitement des cancers de l'ovaire, du sein, du poumon; de la podophylle, on a retiré l'*étoposide*, base de la chimiothérapie de diverses tumeurs solides ou de

maladies du sang ; à partir de l'arbre chinois *Camptotheca*, on a pu isoler l'*irinotécan*, un inhibiteur utilisé dans le traitement du cancer colorectal ; la Pervenche de Madagascar a fourni la *vincristine* et la *vinorelbine*, qui sont prescrites dans les leucémies et le cancer du poumon, etc. Dans le domaine de l'immunologie, la *ciclosporine*, le tacrolimus, la rapamycine, respectivement extraits d'un champignon et de bactéries découvert en Norvège, au Japon ou dans l'île de Pâques, ont favorisé, depuis 30 ans, l'essor des greffes d'organes mais également le traitement de nombreuses maladies auto-immunes. Alors que l'on croyait que la quinine, issue du quinquina au début du 19^e siècle pour devenir un traitement majeur du paludisme, allait laisser la place aux seuls antipaludéens de synthèse, le traitement de cette maladie parasitaire est actuellement en plein renouveau grâce à l'*artémisinine*, extraite d'une variété d'*Artemisia*, la « grande absinthe ».

Ainsi, le « Magasin du Bon Dieu », cher à Pierre Potier, n'a pas fini de livrer ses mystères à ceux qui l'explorent avec ténacité : le monde végétal reste une source majeure de recherche pour l'industrie pharmaceutique ou les institutions académiques [6]. Mais pour autant, l'idée selon laquelle les plantes pourraient guérir « en douceur » alors que la chimie ferait violence à l'organisme malade n'a aucun fondement scientifique ; elle peut même s'avérer criminelle. Les plantes ne sont pas, en effet, sans danger. En France, 5 à 10 % des intoxications observées aux urgences hospitalières sont dues à l'ingestion de plantes [7]. L'absorption accidentelle (ou volontaire) d'aconit, d'if, de colchique, de datura, de belladone, peut avoir des conséquences létales ou morbides. Encourager l'automédication végétale, serait, de ce point de vue, totalement irresponsable. D'autres plantes sont même « infréquentables ». Issues des plantes, l'héroïne, la cocaïne et la résine de cannabis constituent les piliers de toxicomanies sévères qui ravagent une part de nos sociétés [8]. Qui oserait, ici, assimiler plantes et « bien-être » ?

Pourtant, et paradoxalement, à l'état « brut », naturel, la plupart des plantes n'ont que peu, sinon pas du tout, d'efficacité thérapeutique. On aurait beau ingérer des fleurs de pervenche, de l'écorce de quinquina, ou une colonie de *Penicillium*, la maladie, cancer, paludisme, infection, subsisterait, inexorablement. C'est seulement l'extraction de leurs principes actifs et leur mise en forme pharmaceutique, avec un dosage précis et une surveillance rigoureuse de leurs effets, qui leur confère aux plantes une valeur thérapeutique.

Au total, les plantes constituent une ressource pharmaceutique infinie, mais leur danger potentiel et la modestie de l'intérêt thérapeutique de bon nombre d'entre elles, mérite un inventaire précis, rationnel, scientifique. Les plantes constituent une ressource trop importante en variété et trop imprécise par nature pour laisser n'importe qui conseiller n'importe quoi.

La « Nature » est parfois, et même souvent, une fausse amie et la commercialisation des plantes médicinales doit rester l'apanage des professionnels de santé. Comme les médicaments, les plantes doivent suivre un circuit sécurisé et être soumises à des critères de qualité de haut niveau afin d'éviter les risques et les confusions. Des médecines non conventionnelles, c'est-à-dire approximatives comme

la phytothérapie (voire l'aromathérapie) ne sauraient prévaloir, comme la botanique et la pharmacognosie, la chimie, la pharmacologie et la toxicologie, d'un statut scientifique. Le marché des plantes est aussi celui qui pâtit le plus de falsifications, en particulier dans le cas de provenances « exotiques » ; les contaminations bactériennes et parasitaires et les adultérations (métaux, pesticides, conservateurs interdits, voire radioactivité) sont des risques permanents. En revanche, c'est notamment grâce à la chimie et au médicament que de nombreuses maladies ont reculé. Ainsi, l'espérance de vie a-t-elle gagné, entre 1950 et 2005, 14,6 ans chez les femmes et 13,3 ans chez les hommes, soit un an tous les quatre ans [9].

L'ensemble de ces considérations explique probablement pourquoi l'ensemble des instances professionnelles a considéré avec la plus grande circonspection le dépôt d'une proposition de Loi, au Sénat, durant l'été 2011, visant à créer un diplôme et organiser la profession d'herboriste [10]. Fondé sur le « constat selon lequel les plantes médicinales connaissent actuellement un regain d'intérêt, que la demande des consommateurs en tisanes, huiles essentielles, compléments alimentaires à base de plantes est chaque jour de plus en plus grande », la proposition de loi, dans exposé des motifs souligne que « le public s'intéresse aux effets des plantes sur sa santé et son cadre de vie. Il a envie de conseils pour utiliser ces plantes. Que cela soit pour se soigner ou pour son bien-être, le consommateur cherche des produits plus naturels ».

Ce projet de loi est inutile et dangereux. La chaîne de qualité et de sécurité sanitaire que représente la pharmacie doit rester le cadre de l'organisation de la commercialisation des plantes ; ce d'autant plus que depuis 2008, un grand nombre de plantes dont les vertus médicinales ont pu être vantées, est en vente libre [11]. Selon les parlementaires auteurs de la proposition, « le développement de l'herboristerie permettrait d'agir efficacement en complémentarité des traitements traditionnels et contribuerait ainsi à la maîtrise du déficit de notre système de sécurité sociale. Ce serait également une réponse pour améliorer la prévention et le bien être ». Cette approximation mêlant des considérations économiques, dont la prise en compte par l'organisation des soins doit être un impératif, avec l'invocation de raisons sanitaires, ne tient pas l'analyse objective. On cherche en vain, dans la littérature scientifique, la démonstration de l'efficacité de la médecine par les plantes. D'autres approximations sont non moins dangereuses : « Aujourd'hui, les plantes médicinales interviennent dans les traitements contre le sida ou les cancers, notamment pour éliminer certains effets secondaires inhérents aux traitements. » Cette contre-vérité notoire n'est pas sans inquiéter l'Académie nationale de Pharmacie. On s'étonne du silence des autorités de l'Afssaps et de l'INCa. Au mieux, l'emploi de ces pratiques ne peut consister qu'en un accompagnement, jamais un traitement, des patients [12].

À l'heure où il serait question de reconnaître l'herboristerie comme nouvelle profession de santé, méfions-nous, plus que jamais, des amateurs éclairés et des marchands d'espoir qui surfent sur la vague du « naturel » pour faire des plantes des médicaments au rabais, tantôt véritables dangers pour notre santé, tantôt leurres mercantiles présentés à des malades crédules et naïfs.

Références

- [1] Genèse, I, 11.
- [2] Genèse, III, 24.
- [3] Husson H.P. Plantes, produits naturels et chimie. In: *La pharmacie à l'aube du 3e millénaire*. Académie nationale de Pharmacie, Paris, 2010, 122 p.
- [4] Chast F. *Histoire contemporaine des médicaments*, La Découverte, Paris, 1995, 388 p.
- [5] Bernard C. *Leçons sur les effets des substances toxiques et médicamenteuses, 16e à 19e leçons*. In: Cours de médecine au Collège de France, Baillière J.B. (ed). Paris, 1857, 482 p.
- [6] Potier P., Chast F. *Le Magasin du Bon Dieu*, Lattès J.C. (ed). Paris, 2001, 283 p.
- [7] Flesch F., Krencker E. *Intoxications par les végétaux*. EMC (Elsevier Masson SAS), Urgences, 24-116-A-07, 2007.
- [8] World Drug Report 2010, United Nations Publications, New York, 313 p.
- [9] Mesle F. Progrès récents de l'espérance de vie en France: les hommes comblent une partie de leur retard. *Population* 2006;61(4):437-62.
- [10] <http://www.senat.fr/leg/ppl10-750.pdf>
- [11] Décret n° 2008-841 du 22 août 2008 relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée et modifiant l'article D. 4211-11 du code de la santé publique.
- [12] Enseignants en Pharmacognosie et en Botanique des Facultés de pharmacie Françaises, *Commentaires et avis sur la proposition de loi visant à créer un diplôme et organiser la profession d'herboriste* (non publié), novembre 2011.

F. Chast

Service de pharmacie clinique, pharmacologie,
toxicologie, hôpitaux universitaires Paris-Centre
(Cochin, Hôtel-Dieu, Broca), 1, place du
Parvis-Notre-Dame, 75181 Paris cedex 04, France

Adresse e-mail : francois.chast@htd.aphp.fr